

Note de synthèse

Contexte

La mise en place d'un réseau écologique national, nommé « Trame verte et bleue » (TVB), est la mesure phare issue du Grenelle de l'environnement. Cet engagement a pour objectif de doter les collectivités d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace. Cette mesure prévoit notamment la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), déclinaison régionale de la TVB nationale, élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional.

Ainsi, la Région Centre Val de Loire mène depuis 2009 des études sur son réseau écologique dont l'aboutissement est le SRCE, adopté le 22 janvier 2015. Ce document stratégique constitue une base de travail pour tous les acteurs locaux souhaitant s'engager dans des projets opérationnels de préservation et de restauration des continuités écologiques de leur territoire.

Les collectivités locales et leurs groupements, de par leurs compétences en matière d'aménagement de l'espace, leur approche globale des politiques publiques et leur devoir d'exemplarité, **ont en effet un rôle déterminant à jouer dans la prise en compte effective des réseaux écologiques.**

Par la réalisation de l'étude TVB de son territoire, adoptée lors du Comité Syndical du 15 février 2015, le **Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais** a souhaité décliner et préciser localement le SRCE afin de définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité.

Ainsi, identifier, comprendre et inscrire le fonctionnement du réseau écologique du territoire dans les politiques publiques permettra de :

- Préserver la biodiversité et ses capacités d'adaptation aux changements climatiques ;
- Mieux accompagner les transformations du paysage, pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement de l'espace ;
- Appréhender le territoire dans son environnement à une plus large échelle et favoriser la solidarité entre les territoires ;
- Recréer des continuités écologiques.

Il s'agit également d'**éviter de figer l'occupation de l'espace** et de permettre son évolution en reconnaissant et en améliorant le rôle et le fonctionnement des infrastructures naturelles qui composent le réseau écologique du territoire.

L'objectif de l'étude consiste à donner les moyens aux décideurs locaux, d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage.

Les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...) et les projets de développement (Zones d'Aménagement Concerté, Zones d'Activités...) des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais prendre en compte les continuités écologiques. Les résultats de cette étude permettront d'alimenter la réflexion sur le sujet et de préciser les éléments du SRCE.

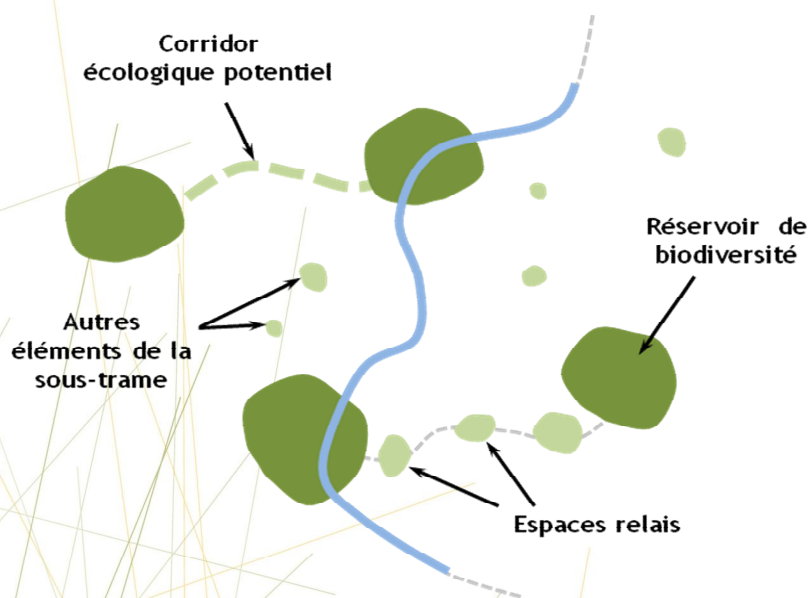
Introduction

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) est constituée d'une composante verte, se rapportant aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies, pelouses calcicoles sèches...) et d'une composante bleue se rapportant aux milieux cours d'eau et aux zones humides (étangs, marais, mares...). Ces deux composantes sont indissociables l'une de l'autre, à l'image de la rivière et de sa ripisylve.

Les composantes principales de cette TVB sont nommées « réservoirs de biodiversité » et « corridors écologiques ».

Réservoirs de biodiversité : Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

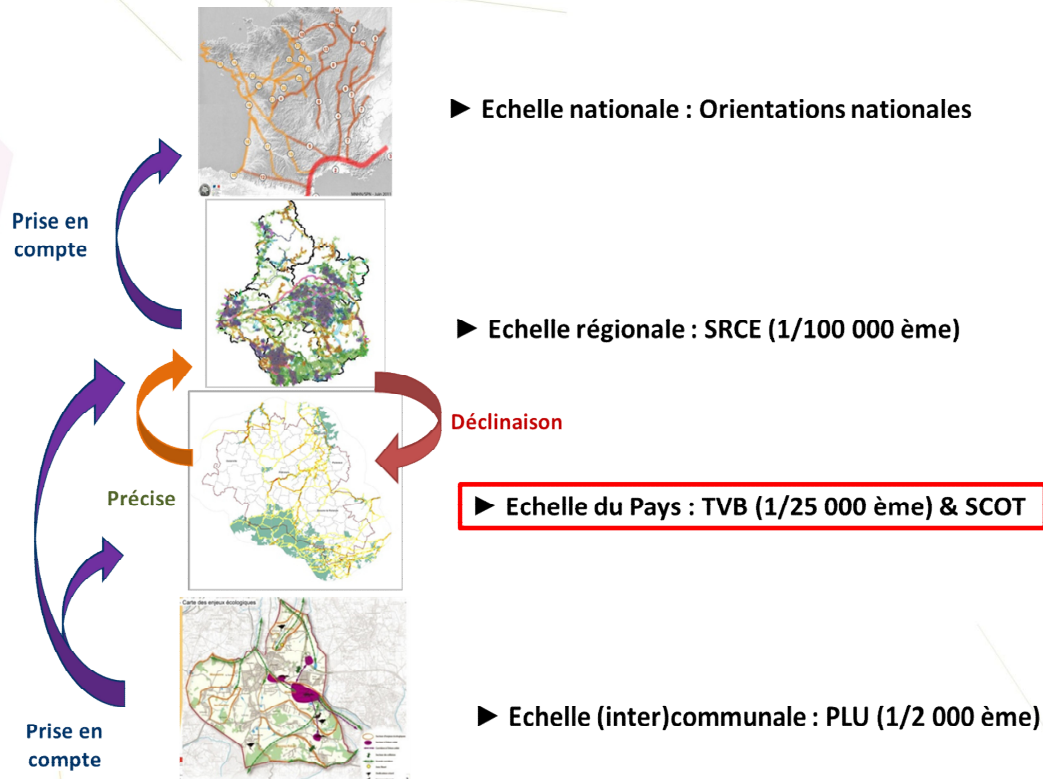
Corridor écologique : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).



Représentation schématique des composantes d'une Trame Verte et Bleue

(Source : Biotope)

La TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est la déclinaison du SRCE (1/100 000ème), à l'échelle du territoire du Pays et ses abords (1/25 000ème). Cette échelle correspond à celle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).



(Source : Biotope)

La mise en œuvre de la TVB repose sur la prise en compte du SRCE et de ses déclinaisons locales (TVB à l'échelle du Pays mais également études l'échelle de l'intercommunalité ou de la commune) dans les documents de planification, comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et les projets.

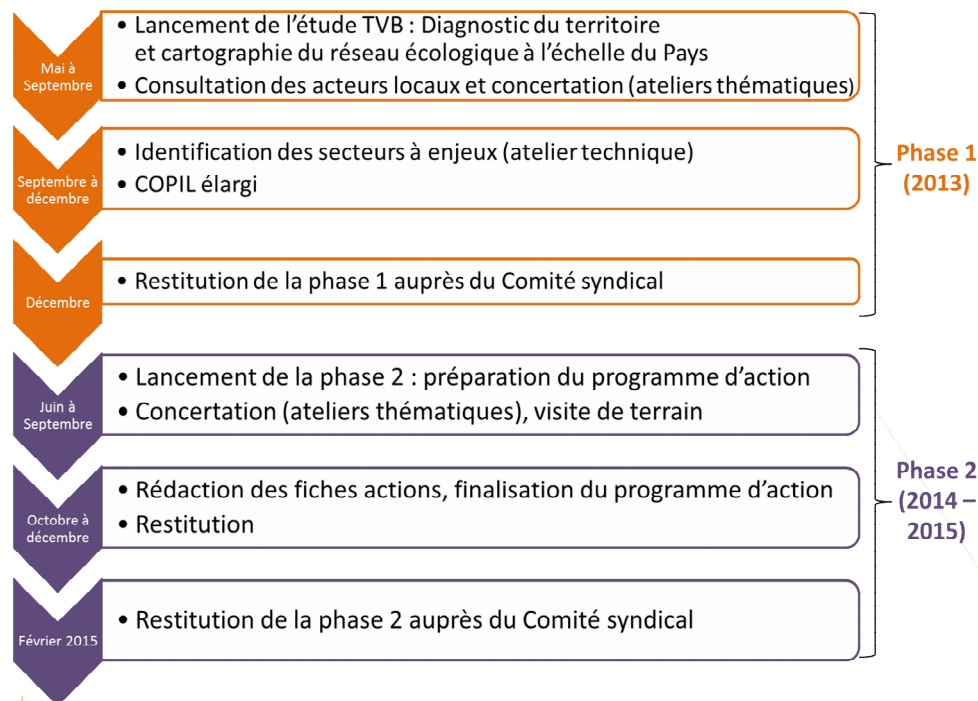
La TVB déclinée localement ne constitue pas, en soit, un document opposable et ne comporte aucune contrainte. Il s'agit au contraire, de proposer aux acteurs locaux un outil d'aide à la décision et un appui pour la planification et l'aménagement du territoire et la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.

L'ensemble de la mission a été conduit en cohérence avec le SRCE.

Démarche de l'étude

Cette étude - qui s'inscrit dans la continuité des engagements du Pays en faveur du développement durable (Agenda 21, SCoT...) - s'est déroulée en deux phases :

- Phase 1. Cartographie du réseau écologique territorial et identification des sites à enjeux (mai à décembre 2013) ;
- Phase 2. Elaboration d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité du territoire (juin 2014 à février 2015).



Chaque phase a fait l'objet d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement de l'espace et/ou de la préservation de la biodiversité.

Le cadrage et le suivi de l'étude était assuré par deux instances. D'une part le Comité technique (CoTech), groupe de travail restreint de conseil et d'avis assurant le suivi technique de l'étude, garantissant son fondement scientifique et la cohérence des résultats obtenus avec la réalité de terrain. D'autre part, le Comité de pilotage (CoPil), instance de débat, d'arbitrage des décisions, des orientations et des productions, garant de la cohérence de l'étude avec les autres programmes du Pays et interface entre le CoTech et le Conseil de Développement.

- ☞ L'engagement, le dynamisme et l'appui de ces deux instances et du Conseil de Développement ont contribué à la réussite de cette étude.
- ☞ La concertation et la co-construction ont été placées au cœur de la démarche d'élaboration de la TVB du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Parce qu'il était primordial que les acteurs locaux prennent part activement au processus d'élaboration de la TVB, BIOTOPE a mis en place différents canaux de concertation au cours des deux phases d'étude (consultations des acteurs, ateliers de travail, réunions élargies, visite de terrain, exposition, mise à disposition des documents de travail...). L'objectif de cette démarche était d'avoir une meilleure appropriation de l'étude et un outil opérationnel, compris et validé par les acteurs du territoire.

Phase 1 : Cartographie du réseau écologique

Le diagnostic du territoire et la cartographie du réseau écologique réalisés en Phase 1 ont permis d'identifier les continuités écologiques du territoire à savoir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

L'identité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, se partage entre :

- le vaste plateau céréalier beauceron au nord, entaillé de vallées dans lesquelles circulent des rivières dont les coteaux offrent une roche calcaire favorable au développement de pelouses sèches ;
- l'espace bocager du Gâtinais à l'est, d'où émergent de nombreux cours d'eau ;
- la forêt d'Orléans au sud, massif boisé compact séparant le Pays de l'agglomération orléanaise, du Val de Loire et de la Sologne.

Les liaisons entre réservoirs de biodiversité sont essentiellement constituées par les vallées, mais aussi par le réseau hydrographique, le maillage de bosquets ou de haies et les voies ferrées non exploitées.

Ce travail a également permis d'identifier les problématiques, les principaux enjeux et les objectifs associés. Ces éléments, localisés en « secteurs à enjeux », ont constitué la base de la réflexion du programme d'actions et de la concertation avec les acteurs du territoire.

Parmi les enjeux principaux du territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais mentionnés par le SRCE, figurent l'arc forestier de l'Orléanais, la vallée du Loing et les secteurs de pelouses et ourlets calcicoles de la vallée de l'Essonne.

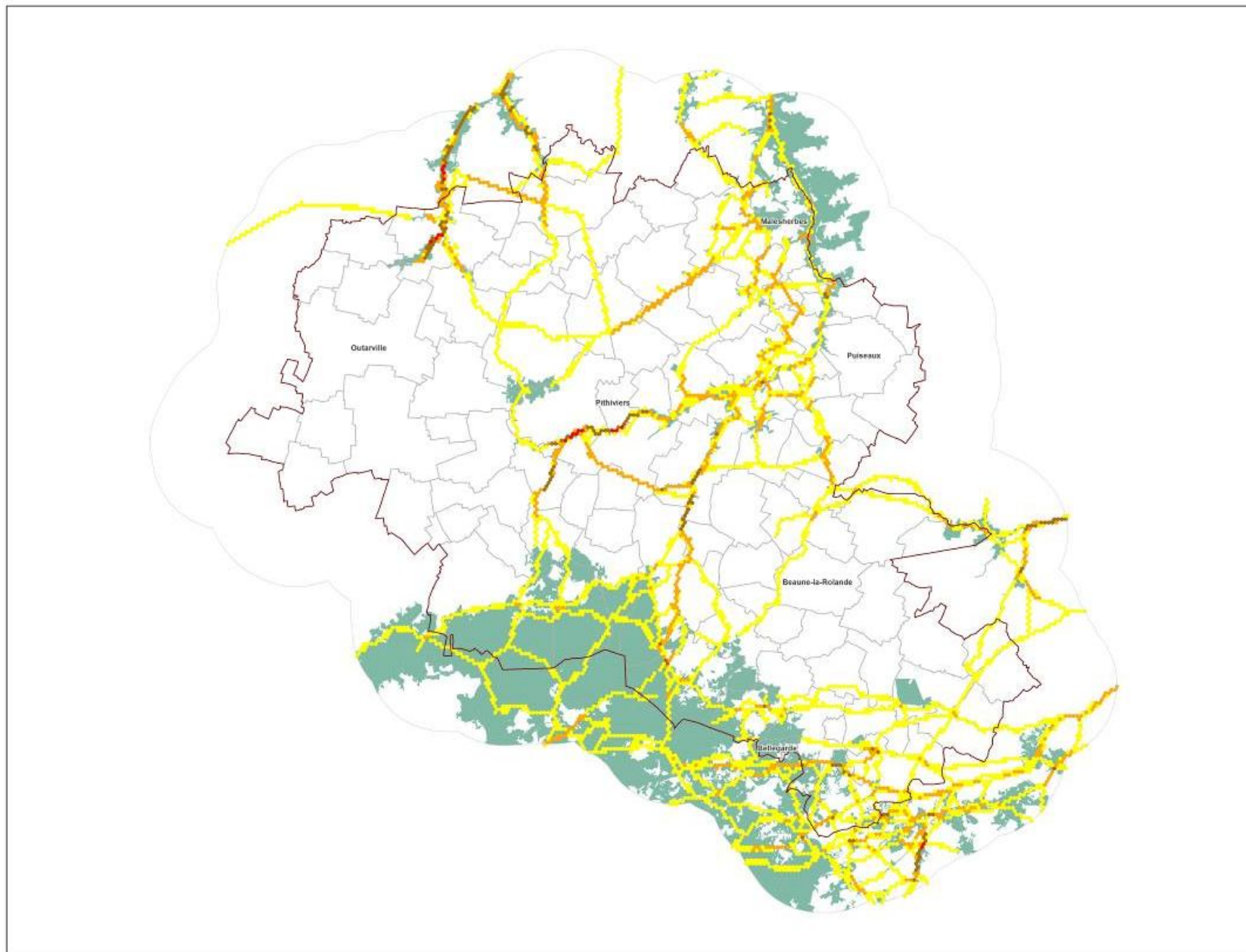
D'autres secteurs à enjeux ont été identifiés comme :

- l'ensemble des zones humides et des cours d'eau ;
- le Bois de Bel Ebat ;
- les voies ferrées non exploitées ;
- la continuité entre la vallée de l'Essonne et le bois de Bel Ebat ;
- la continuité de l'Œuf entre Escrennes et la Forêt d'Orléans ;
- les corridors de la vallée sèche de Malesherbes à Pithiviers ;
- le corridor des milieux calcicoles en flanc de Rimarde (à hauteur de Yèvre) ;
- les passages à faune de l'A19 ;
- le passage de la N60 au sud-est de Bellegarde ;
- plusieurs intersections avec les éléments fragmentants ;
- les corridors au sud-est de Ladon (en interaction avec un projet d'aménagement) ;
- les plaines de la Juine (zone test pour la gestion différenciée des bords de champs et des chemins).

Les différentes propositions de secteurs à enjeux sont réparties parmi une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Communication ;
- Renforcement et valorisation des corridors ;
- Restauration des continuités écologiques ;
- Réservoirs de biodiversité à préserver ;
- Aménagement du territoire en cohérence avec la TVB.

Pour plus d'informations, consulter le rapport de phase 1.



Localisation en région Centre

- Réservoirs de biodiversité, toutes sous-trames confondues
- Mailles du territoire d'étude concernées par au moins un :**
- Axe fonctionnel d'une sous-trame
 - Axe fonctionnel de 2 sous-trames
 - Axe fonctionnel de 3 sous-trames
 - Axe fonctionnel de 4 sous-trames
 - Limites communales
 - Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
 - Aire d'étude



Phase 2 : Programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité du territoire

L'objectif de la Phase 2 est l'élaboration d'un véritable programme d'actions pour la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité, co-construit avec les différents acteurs locaux.

Le programme opérationnel s'attache à reconnaître et valoriser les actions existantes et le dynamisme des acteurs du territoire. Il permet d'offrir une vision globale sur l'ensemble du territoire pour permettre d'agir ensemble en bonne intelligence et de manière cohérente, en conciliant au mieux la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

La structure du programme est calquée sur celle du SRCE. Elle repose sur des orientations - cadrage large - déclinées en objectifs constituant des buts à atteindre au moyen des actions.

Au niveau du Pays, les objectifs stratégiques de la TVB sont en cohérence avec ceux du SRCE. Ils sont, soit directement déclinés en actions, soit précisés et adaptés aux enjeux locaux (cf rapport de phase 2).

Ainsi, six grands objectifs stratégiques locaux ont été définis :

- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des milieux terrestres ;
- Préserver et renforcer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et humides ;
- Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports terrestres ;
- Aménager le territoire en cohérence avec la TVB ;
- Sensibiliser le grand public, les agents, les élus et décideurs locaux ;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Le Pays a souhaité un programme réaliste, en mettant en avant les actions déjà existantes ainsi que les expériences à poursuivre, à étendre et/ou à améliorer, en ajoutant quelques actions nouvelles pour le territoire, à créer pour permettre de vrais engagements (cf rapport de phase 2).

Ainsi, 16 actions ont été définies en concertation avec les acteurs pour la période 2015-2019 et réparties en 3 thématiques principales : Milieux terrestres / Milieux aquatiques et humides / Actions transversales.

Les différents processus de concertation ont permis de discuter, d'amender les propositions d'actions mais aussi de les prioriser en fonction de l'enjeu, de leur urgence et de leur facilité de mise en place et de les planifier.

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée livrant les éléments nécessaires à sa mise en œuvre comme la liste des communes potentiellement concernées, une description générale, une description technique, les acteurs concernés par l'action, les principaux partenaires identifiés, les porteurs de projet potentiels, les financements possibles, des indications de coût, les facteurs de réussite, une bibliographie indicative...

Liste des actions

- 1 Préserver et entretenir les pelouses et les milieux calcicoles associés
- 2 Planter et entretenir les haies
- 3 Aménager les points d'intersections avec les éléments fragmentants
- 4 Gérer les chemins agricoles et les bordures de champs en faveur de la biodiversité
- 5 Préserver et restaurer les corridors situés le long des voies ferrées
- 6 Renforcer l'attractivité des passages à faune et réaliser un suivi
- 7 Sensibiliser les riverains aux multiples services rendus par les cours d'eau et les zones humides
- 8 Préserver les têtes de bassin et les sources des cours d'eau
- 9 Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides
- 10 Préserver et gérer les berges de cours d'eau
- 11 Créer, restaurer et entretenir des mares
- 12 Eléments d'intégration de la TVB au sein des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement
- 13 Sensibiliser les habitants, les élus, et les agents aux gestes favorables à la biodiversité
- 14 Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs
- 15 Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs
- 16 Identifier et gérer les espèces exotiques envahissantes

L'animation est indispensable pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme d'actions. Les porteurs de projets, les partenaires techniques et financiers identifiés peuvent être multiples pour chaque action.

La répartition des actions entre acteurs devra faire l'objet d'une concertation. Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pourra jouer un rôle de pilote et d'élément moteur amorçant l'initiative des actions, notamment par l'intermédiaire de ses élus.

L'appropriation de la TVB par le groupe « Aménagement durable » du Syndicat sera une première implication qui pourra s'étendre aux autres commissions. La démarche TVB viendra alimenter les réflexions des acteurs et accompagner les actions de développement durable, comme l'Agenda 21 ou le SCOT.

☞ Ce programme opérationnel constitue un premier pas pour la préservation des continuités écologiques sur le territoire. Il se base sur l'état de connaissance actuel et les pistes évoquées au cours de l'étude. Ce programme est voué à évoluer et s'adapter aux enjeux, aux moyens et aux (nouveaux) objectifs qui se dessineront dans les années à venir.

☞ La garantie de sa mise en œuvre repose sur son appropriation par l'ensemble des acteurs, la mise à disposition de moyens techniques et financiers.

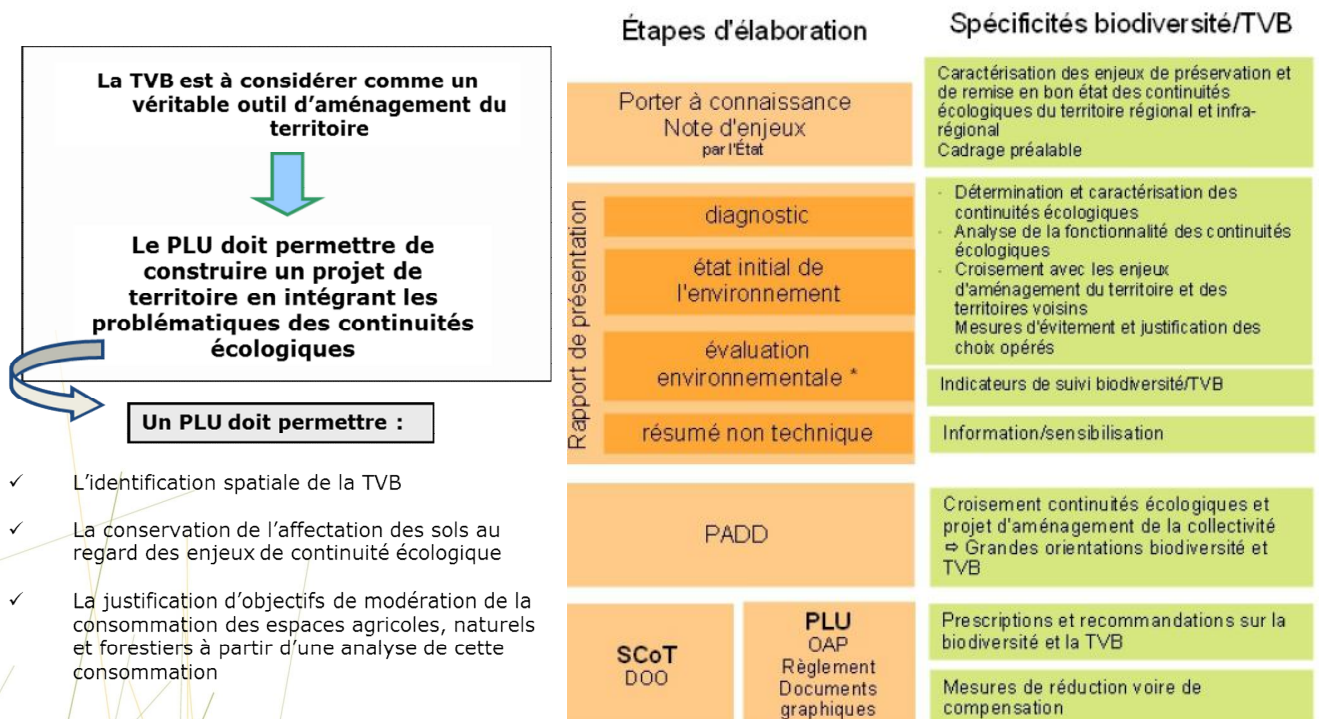
Pour plus d'informations, consulter le rapport de phase 2.

Prise en compte de la Trame Verte et bleue dans les documents d'urbanisme

L'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme à l'issue des lois Grenelle de l'Environnement est une obligation réglementaire.

Au niveau local, la mise en œuvre de la TVB repose notamment sur la prise en compte du SRCE et de ses déclinaisons locales (TVB du Pays et études à l'échelle communale) dans les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

Cette étude TVB, élaborée à l'échelle du Pays, a vocation à être intégrée au SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais lors de sa prochaine révision ou modification. L'échelle d'élaboration au 1/25 000ème offre une vision globale permettant d'appréhender les grands enjeux de continuité écologique du territoire tout en ayant une précision suffisante pour localiser finement ses éléments constitutifs.



La prise en compte de la TVB par les documents d'urbanisme ne se limite pas à un simple report des éléments du SRCE. Les documents d'urbanisme doivent reprendre les éléments identifiés à l'échelle régionale en les adaptant et les précisant localement, en commençant par s'appuyer sur ses déclinaisons locales. Elles le complètent par ailleurs en identifiant les continuités écologiques aux enjeux plus locaux ne figurant pas dans le SRCE. Ces étapes d'adaptation et de précision du SRCE au niveau local justifient la pertinence de réaliser une étude TVB à l'échelle du Pays.

Les PLU assurent la déclinaison opérationnelle de ces continuités écologiques en proposant un zonage adapté accompagné d'un règlement ou d'orientations permettant leur protection ou leur remise en bon état.

Pour plus d'informations, consulter la fiche n°12 dans le rapport de phase 2 ainsi que le guide méthodologique « Trame verte et bleue et documents d'urbanisme » réalisé en 2013 par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Conclusion

La démarche TVB sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été animée par une volonté forte de co-construction et de concertation avec un large panel d'acteurs et décideurs locaux, permettant de proposer une cartographie du réseau écologique la plus réaliste possible et un programme opérationnel pertinent, compréhensible et partagé par les acteurs.

Ce travail a été l'occasion, en autres, de synthétiser et valoriser le travail déjà réalisé sur le territoire grâce à un réseau actif d'acteurs d'horizons et d'intérêts divers.

La TVB n'est pas une fin en soi mais un outil de référence pour les acteurs du territoire, destiné à alimenter les réflexions et conduire leurs actions de développement durable. Il s'agit maintenant de faire vivre ce programme d'actions établi, pour les 5 ans à venir, avec en premier lieu la mise en place d'une animation et le développement de la communication qui lui sont liés.

La mise en œuvre des actions est l'affaire de chacun, quelle que soit l'échelle : citoyen, élu, aménageur, gestionnaire, agriculteur, chasseur, pêcheur, promeneur...



Paysages du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. © D. Voyer Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais & BIOTOPE

Documents disponibles auprès du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais :

- Rapport de phase 1 ;
- Rapport de phase 2 ;
- Note de synthèse ;
- Exposition (6 panneaux) ;
- Eléments cartographiques (atlas et SIG) ;
- Sélection bibliographique ;
- Plan de communication.